



Municipalité  
de  
1081 Montpreveyres

## PREAVIS MUNICIPAL N° 3/2024 Demande de crédit d'investissement de CHF 116'000.00 TTC pour la rénovation du cimetière communal

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

### Introduction et contexte

Le cimetière du village se situe sur la parcelle communale n° 96 de 2632 m<sup>2</sup>, à l'EST du territoire communal, aux abords de l'église. Chargé d'Histoire, ce secteur faisait partie du prieuré des chanoines de Saint Augustin, dépendant de l'ordre religieux du Grand Saint-Bernard. Des traces écrites remontant au XII<sup>e</sup> siècle en attestent la présence, ce jusqu'au dernier prieur, Nicolas De Watteville au XV<sup>e</sup> siècle. 200 ans plus tard, l'Eglise est reconstruite et accueille encore aujourd'hui des cérémonies religieuses ou laïques.

Du baptême en passant par le mariage et jusqu'aux obsèques, l'église de Montpreveyres accompagne les moments importants de la vie de ses habitant·e·s, ce depuis des centaines d'années. Son charme historique et son cadre verdoyant est connu et reconnu loin à la ronde.

Le cimetière qui entoure notre église remonte lui aussi à une époque lointaine, accueillant les défunts des familles du village depuis bien des générations. Ce lieu de recueil a une importance spirituelle essentielle et permet de perpétuer le souvenir des personnes qui y reposent dans le calme et le respect.

Aujourd'hui, le cimetière communal souffre des affres du temps ainsi que du glissement progressif du terrain. En effet et malgré les différents travaux de préservation au fil du temps, le lieu ne répond plus aux critères esthétiques et d'accueil élémentaires d'un site spirituel et historique de cette importance. Certains aménagements (revêtement des chemins d'accès, portail) sont nécessaires pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite mais aussi aux véhicules d'entretien.

### Objectifs du projet

Afin de garantir un accueil respectueux et propice au recueillement pour les familles des défunts, la Municipalité propose au Conseil général de rénover le cimetière communal avec deux objectifs principaux :

- Améliorer l'esthétique et la qualité de l'accueil
- Faciliter l'entretien par les services communaux

## Photos actuelles du cimetière



Des tombes s'enfonçant dans le sol et partiellement recouvertes de gravier.



Différentes vues du cimetière

### Améliorer l'esthétique et la qualité de l'accueil

Le cimetière se caractérise par une esthétique différenciée selon les endroits qui ont ou non subi des travaux récemment. Certains éléments (muret, jardin du souvenir) s'insèrent très bien au lieu. En comparaison, la pauvreté de la végétation ou de la décoration, le manque de délimitation claire entre zones herbeuse et de gravier ou encore certaines anciennes tombes que le sol meuble tantôt soulève ou enfonce, démontre un manque d'harmonie dans l'esthétique globale du cimetière.

L'accès actuel n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite. Ainsi, il est arrivé que des personnes en chaise roulante doivent être portées jusqu'à la tombe du défunt lors d'enterrement, ces dernières ne pouvant pas circuler sur le gravier ou à cause des différentes pentes qui composent le cimetière. Ces situations sont particulièrement gênantes tant pour les employés communaux qui assistent les obsèques que pour la personne concernée.

De plus, en été, le lieu est un îlot de chaleur non seulement à cause du gravier mais aussi par le manque de zones d'ombre.

Ainsi la Municipalité entend prendre les mesures suivantes :

- Renforcer la végétation : arbres, arbustes, massifs fleuris et prairies fleuries
- Délimiter correctement les zones de passage des zones végétales
- Redresser les tombes les plus touchées par le glissement du terrain avec l'autorisation des familles concernées
- Construction d'un muret de soutènement dans le cimetière afin de limiter le glissement du terrain
- Terrassement de certaines zones en forte pente
- Cheminement « en dur » et à pente praticable pour les personnes à mobilité réduite vers toutes les sections du cimetière
- Mise en place de nouveaux bancs.

### Faciliter l'entretien

Le matériau du sol, les fortes différences de niveau ou encore l'absence de démarcation nette entre les zones demandent un entretien important de la part des services communaux. Ces derniers ont régulièrement rendu attentive la Municipalité sur l'importance du temps dévolu, entre autres, à l'arrachage des mauvaises herbes qui repoussent rapidement dès que les températures s'adoucissent.

De plus, l'accès avec les véhicules d'entretien se fait via un portail de fortune en bois au nord du cimetière qu'il faut dévisser à chaque passage. Ce dernier a aussi vécu et montre une détérioration importante (pourrissement du bois).

Ainsi la Municipalité entend prendre les mesures suivantes :

- Retirer le sol en gravier et le remplacer avec des zones herbeuses et des chemins en pavés filtrants sur géotextile empêchant la croissance des mauvaises herbes
- Déplacer le composte vers l'entrée Nord pour les véhicules d'entretien
- Remplacer l'entrée Nord de service par un portail simple et fonctionnel.

Le but est de limiter l'entretien du lieu par la tonte bimensuelle du gazon lors des beaux jours, la fauche saisonnière des prairies fleuries ainsi que la taille des arbres et arbustes selon les besoins.

### Conduite du projet

Dans le but de réaménager le cimetière, la Municipalité avait soumis au Conseil général de décembre, dans le cadre du budget 2024, un montant pour couvrir les frais d'étude. Le mandat a été donné à l'entreprise Bobst paysagiste à Yverdon-les-Bains disposant d'une équipe d'architectes-paysagistes et possédant de bonnes références pour ce type de travaux. Les résultats de cette étude font partie intégrante de ce préavis. Après plusieurs propositions et modifications, la Municipalité a retenu le projet qui, selon elle, répond aux problématiques soulevées précédemment et à une utilisation proportionnée des ressources communales.

Au vu de l'importance des travaux, une procédure de demande de permis de construire devra être menée, nécessitant la rédaction d'un dossier. Ce travail sera effectué par le bureau technique Gemetris SA.

Le projet est ainsi composé des travaux suivants :

- **Dégrappage** et évacuation d'une partie du gravier existant
- **Terrassement** de certaines zones

- Mise en place de **chemins d'accès** aux sections du cimetière de 1,5m en pavés filtrants avec bordure en acier pour des arrêts propres



- Construction d'un **mur de soutènement** d'environ 30 mètres au centre du cimetière



- **Plantations** de 2 arbres à haute tige et d'un Sequoia

***Cercis siliquastrum*** - Arbre de Judée  
Hauteur adulte : 5-6 m  
Forme : Tige, couronné à 2.50 m  
Circ. du tronc à la plantation : 12/14 cm



***Ostrya carpinifolia*** - Charme houblon  
Hauteur adulte : > 10m  
Forme : Tige, couronné à 2.50 m  
Circ. du tronc à la plantation : 14/16 cm



- Plantation d'**arbustes** et d'un **massif fleuri**



- Préparation du terrain et ensemencement pour zones **gazon et prairies fleuries**
- Mise en place de deux nouveaux **bancs en bois avec dossier**



- Installation d'un **portail de service** à l'entrée Nord
- **Redressement des tombes** les plus touchées par le glissement de terrain ;

### Coûts des travaux

	Montants	
Procédure de demande de permis de construire	CHF	5'000.00
Travaux préparatoires	CHF	2'900.00
Terrassement et préparation	CHF	11'880.00
Mur de soutènement	CHF	19'430.00
Bordures et revêtement chemins	CHF	29'850.00
Substrat et préparation de sol	CHF	7'500.00
Plantations	CHF	5'650.00
Ensemencement	CHF	3'750.00
Mobilier	CHF	2'220.00
Portail et redressement tombes	CHF	9'100.00
Divers et imprévus (env.10%)	CHF	9'728.00
TVA 8,1%	CHF	8'667.65
Arrondi	CHF	324.35
<b>TOTAL TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>116'000.00</b>

## Financement

Le montant de CHF 116'000.00 TTC sera financé par la trésorerie courante et/ou un emprunt, et sera comptabilisé dans le compte d'immobilisation au bilan.

## Amortissement

L'amortissement de l'immobilisation au bilan débutera dès la mise en service complète de cette nouvelle installation, sur une période de 30 ans (selon le nouveau plan comptable MCH2).

## Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal n° 3/2024 présenté le 21 mars 2024,
- ouï les rapports des commissions d'urbanisme et des finances chargées d'étudier cet objet,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 116'000.00 TTC pour les travaux de rénovation du cimetière communal ,
- d'admettre le mode de financement proposé.

Approuvé en séance de Municipalité le 19 février 2024

Municipal responsable : M. Mathieu Villet

Au nom de la Municipalité  
Le Syndic \* La Secrétaire  
  
Philippe Thevoz \* Vitalia Torny

- plan du réaménagement du cimetière